
Délégué apprenant IRTS Champagne Ardenne

Une fiche de poste délégué apprenant

Le poste de délégué apprenant est une situation individuelle et localisée par filière, occupée par une personne, même si plusieurs personnes peuvent occuper le même type de poste. Cette fiche de poste décrit le rôle, les responsabilités et les fonctions incombant à l'apprenant occupant ce poste.

Un rôle de représentation institutionnelle

Conformément au règlement intérieur de l'IRTS Champagne-Ardenne et au cadre légal :

- ⇒ Élection et seuils : Pour tout cycle de formation d'au moins 200 heures, un délégué titulaire et un suppléant sont élus. Pour les sessions dépassant 500 heures, cette élection est une obligation simultanée.
- ⇒ Cadre légal : Tous les apprenants inscrits sont électeurs et éligibles, conformément aux articles R 6352-9 à 14 du Code du travail.
- ⇒ Suggestions et réclamations : Les délégués proposent des améliorations pour le déroulement de la formation et les conditions de vie. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives liées à la pédagogie, l'hygiène, la sécurité et au règlement intérieur.
- ⇒ Instances : Ils représentent leurs collègues au conseil de perfectionnement, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et aux commissions pédagogiques. Ils peuvent siéger au conseil de discipline.

Des responsabilités et des fonctions

Une responsabilité d'animation de la promotion

- ⇒ Dynamisme : Le délégué doit garantir une dynamique de promotion positive et constructive entre tous les apprenants.
- ⇒ Communication : Il a pour mission de rendre compte fidèlement des éléments partagés lors des instances, des conseils ou des diverses réunions institutionnelles.
- ⇒ Vie étudiante : Il est chargé d'impulser et de favoriser la vie étudiante au sein de l'institut pour renforcer la cohésion.

Une responsabilité d'interface

- ⇒ Relais pédagogique : Il agit comme un intermédiaire privilégié entre les apprenants et les différents acteurs de l'IRTS CA : référents de parcours, responsables de formation, formateurs et équipe de direction.

- ⇒ Sujets d'échange : Son rôle porte sur les modalités et contenus de la formation, les processus de certification, les modalités d'évaluation, la gestion des ECTS et l'organisation de la formation pratique.
- ⇒ Médiation : Il intervient en tant que médiateur ou tiers régulateur pour apaiser les tensions, que ce soit entre les apprenants eux-mêmes ou entre les apprenants et les professionnels de l'institut.

Une responsabilité d'appui technique et de ressources

- ⇒ Porteur de projet : Il soutient et porte des projets spécifiques à sa filière, des projets inter-filières ou des initiatives institutionnelles plus larges.
- ⇒ Facilitateur : Il aide à l'organisation concrète de la formation, notamment pour la constitution des groupes de travail.
- ⇒ Personne ressource : Il est identifié comme un appui tout au long du parcours de l'apprenant.
- ⇒ Veille : Il doit savoir mener et partager une veille documentaire active concernant la formation et le futur métier visé.

Une responsabilité de représentation

- ⇒ Porte-parole : Il est la voix officielle de sa promotion ou de l'ensemble des apprenants auprès des instances.
- ⇒ Accompagnement : Il assiste les apprenants qui le sollicitent lors de temps formels, tels que les entretiens avec le responsable de formation ou la direction pédagogique.
- ⇒ Instances décisionnelles : Il représente les apprenants au sein de multiples instances : Comité de pilotage, Conseil de perfectionnement, Commission pédagogique, Commission d'admission, Conseil de discipline, Conseil d'administration et Assemblée générale.
- ⇒ Groupes de travail : Il participe activement aux réunions de délégués, aux réunions de promotion et aux instances de type FOST.

Les compétences attendues

- ⇒ Être à l'écoute et aller au-devant des acteurs de la formation.
- ⇒ Maintenir une juste distance relationnelle et une posture bienveillante.
- ⇒ Savoir prendre des décisions, être exemplaire et communiquer efficacement à l'oral comme à l'écrit.

Délégué des apprentis IRTS Champagne Ardenne

Une fiche de poste délégué des apprentis

Le poste de délégué apprenti est une situation individuelle et localisée par statut. Il est occupé par une personne élue, même si plusieurs apprentis peuvent occuper le même type de poste au sein de l'institut. Cette fiche décrit précisément le rôle, les responsabilités et les fonctions incombant à l'apprenti occupant ce poste au sein de l'IRTS Champagne-Ardenne.

Un rôle de représentation légale

Le délégué apprenti est le représentant direct de ses pairs dans le cadre de leur double statut de salarié et d'apprenant :

- ⇒ Élection obligatoire : Pour toute session de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures, un délégué titulaire et un délégué suppléant sont élus simultanément.
- ⇒ Cadre juridique : Tous les apprentis régulièrement inscrits sont électeurs et éligibles, conformément aux articles R 6352-9 à 14 du Code du travail.
- ⇒ Force de proposition : Le délégué formule toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation en alternance et les conditions de vie des apprentis dans l'organisme de formation.
- ⇒ Défense des droits : Il présente les réclamations individuelles ou collectives relatives aux contenus pédagogiques, aux conditions d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'à l'application du règlement intérieur.
- ⇒ Instances de gouvernance : Il assure la représentation de ses collègues dans les instances prévues par la loi, en particulier le Conseil de perfectionnement, le Conseil technique, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.
- ⇒ Discipline : Il peut être amené à siéger au sein du Conseil de discipline en cas de convocation de celui-ci.

Des responsabilités et des fonctions

Une responsabilité d'interface et de porte-parole

- ⇒ Représentation globale : Il agit en tant que porte-parole de l'ensemble des apprentis de l'établissement auprès de la direction et des instances.
- ⇒ Relais institutionnel : Il sert d'intermédiaire entre les apprentis, les responsables de formation, l'équipe de direction et les partenaires institutionnels.
- ⇒ Réclamations : Il présente toutes les réclamations collectives relatives aux contenus pédagogiques, aux conditions d'hygiène, de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

- ⇒ Médiation : Il assure un rôle de médiateur ou de tiers régulateur entre les apprentis et les professionnels de l'institut.

Une responsabilité d'animation et de vie étudiante

- ⇒ Dynamique inter-filières : Il est chargé d'impulser une vie étudiante et professionnelle au sein de l'institut pour l'ensemble du public en apprentissage.
- ⇒ Redevabilité : Il doit rendre compte des éléments partagés et des décisions prises lors des instances et réunions à tous les apprentis.

Une responsabilité d'appui technique et de ressources

- ⇒ Veille professionnelle : Il doit savoir mener et partager une veille documentaire relative au droit du travail, à la formation et aux métiers visés.
- ⇒ Amélioration continue : Il fait toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprentis dans l'organisme.

Les compétences et posture attendues

- ⇒ Disponibilité et écoute : Être à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes tout en maîtrisant une juste distance relationnelle.
- ⇒ Communication : Savoir prendre la parole en public et être capable de rendre compte fidèlement à l'oral comme à l'écrit.
- ⇒ Éthique et Exemplarité : Démontrer une posture bienveillante, positive et exemplaire, en accord avec les valeurs du travail social.
- ⇒ Prise de décision : Savoir se positionner de manière constructive lors des débats en instances.